

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Date / révisé le : 26/08/2021

Produit : teneplus pour les microfibres et toutes les fibres synthétiques - détergents spéciaux pour lavage à la main et en machine

1. Nom du mélange et de la société

1.1 Nom commercial :

Teneplus pour les microfibres et toutes les fibres synthétiques
Détergent spécial pour lavage à la main et en machine

1.2 Utilisation du matériau/de la préparation :

Détergent pour textiles en microfibres et fibres synthétiques

1.3 Fabricants Fournisseurs

INTERVALL Textilpflegemittel GmbH
Ueddinger Str. 16
41066 Mönchengladbach
Tél.+49 (2161) 60 22 72
info@intervall.de

Numéro d'appel d'urgence :
Centre antipoison Nord (GIZ Nord)
Robert-Koch-Straße 40
37075 Göttingen
Tél. : 0551 19240
Fax : 0551 3831881

2. Dangers possibles

Dangers particuliers pour l'homme et l'environnement selon 67/548/CE :

Symboles de danger :

Xi – Irritant

Phrases R :

R36 Irritant pour les yeux

Phrases S :

S25 Éviter le contact avec les yeux.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 2 Tenir hors de la portée des enfants.

S 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Dangers particuliers pour l'homme et l'environnement selon (CE) 1272/2008 :



Mention d'avertissement :

Attention

Attention : danger :

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux

Consignes de sécurité :

P102 À tenir hors de portée des enfants

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin / demander un conseil médical

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer délicatement à l'eau pendant quelques minutes. Si possible, enlever les lentilles de contact.

Continuer à rincer.

P301 + P312 En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

3. Composition / informations sur les ingrédients

3.1 Substance :

Ce produit est un mélange

Informations sur les ingrédients selon le règlement sur les détergents 648/2004

CE :

≥ 15 - <30 % de tensioactifs anioniques

<5 % d'agents de finition et de parfums naturels (hexyl cinnamal, linalool, clcool cinnamylique)

Autres : Conservateurs (sorbate de potassium), Aqua

3.2 Mélanges :

Chimique Nom	N° CE :	N° CAS :	Poids-%	Classification selon 67/548 / CEE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Sodium Laureth Sulfate	500-234-8	68891-38-3	< 20 %	Xi, R36 / 38	Irritation oculaire. (H319) Irritation de la peau. (H315)	01-2119488639-16
Sorbate de potassium	246-376-1	24634-61-5	< 1 %	Xi, R36	Irritation de la peau. (H315) Irritation oculaire (H319)	01-2119950315-41
Acide citrique	20-069-1	77-92-9	< 1 %	Xi, R36	Irritation oculaire. (H319)	01-2119457026-42
Chlorure de sodium	231-598-3	7647-14-5	< 1 %	Aucun danger particulier connu	Aucun danger particulier connu	Aucune donnée disponible

4. Mesures de premiers secours

Informations générales :

Consulter un médecin en cas de troubles

Après inhalation :

non pertinent

Après contact avec la peau :

Rincer à l'eau

Après un contact avec les yeux :

Rincer à l'eau courante (pendant 15 minutes), consulter un spécialiste au besoin.

En cas d'ingestion :

Rincer la cavité buccale, consulter un médecin au besoin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents extincteurs appropriés :

Mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone, eau pulvérisée

Agents extincteurs à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Aucun connu

Dangers particuliers résultant du mélange :

Aucun connu

Informations supplémentaires : aucune mesure particulière n'est requise.

6. Mesures à prendre en cas de libération accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter le contact avec les yeux.

Mesures de protection de l'environnement : Éviter la pénétration du produit et de grandes quantités d'eau de lavage contaminée dans les plans d'eau et le sol, couvrir le réseau d'égouts pour empêcher le produit de pénétrer dans le réseau d'égouts.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Pour de plus grandes quantités : Pomper le produit. Pour les restes : Contenir la fuite avec un absorbant neutralisant et ininflammable et collecter dans les conteneurs prévus pour l'élimination conformément aux réglementations locales. Absorber de petites quantités jusqu'à environ 1 litre avec beaucoup d'eau, jeter l'eau dans le système d'égouts.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Indications pour une manipulation sûre : Ne pas laisser les conteneurs ouverts. Une bonne ventilation générale est préconisée. Éviter le feu ouvert. Bien se laver les mains après usage.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Aucune mesure particulière n'est requise. Suivre les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Stockage : Conserver à l'abri du gel. Conserver le conteneur bien fermé.

Applications spécifiques : Lessive spéciale pour textiles en laine, cachemire, alpaga, angora, mohair et duvet.

8. Limite et contrôle de l'exposition / équipement de protection individuelle

Informations supplémentaires sur la technologie de conception. Systèmes :
Aucun en particulier Mesures requises.

Protection respiratoire : Pas nécessaire

Protection des mains : Pas nécessaire

Protection des yeux : Pas nécessaire

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement : Voir les paragraphes 6,7

9. Propriétés physiques et chimiques

État de la substance :	Liquide
Couleur :	jaunâtre
Odeur :	Parfum floral
Valeur pH :	(à 100g/l H ₂ O (20°C) 4,5 - 5,5 DGF-H-III-1
Point de fusion/plage :	Indisponible
Point d'ébullition / plage :	Indisponible
Température de décomposition :	pas de décomposition si stocké correctement
Point d'inflammation :	Préparation aqueuse
Auto-inflammabilité :	Ce produit n'est pas auto-inflammable
Limites d'explosivité :	Indisponible
Densité relative :	(20°C) environ 1 g/cm ³ DGF-C-IV-2
Masse volumique apparente :	Indisponible
Solubilité dans l'eau :	Soluble dans l'eau (20°C) illimité

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune réaction lorsque le produit est manipulé correctement

Stabilité chimique : Le produit est chimiquement stable dans des conditions ambiantes normales (température ambiante).

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune.

Conditions à éviter : Aucune

Matériaux incompatibles : Aucun

Produits de décomposition dangereux : Lorsqu'il est utilisé et stocké comme prévu, aucun produit de décomposition dangereux n'est produit.

1.1. Informations sur la toxicologie

Informations sur les effets toxicologiques : Il n'y a pas de résultats toxicologiques sur le mélange.

Toxicité aiguë des composants dangereux :

Méthode : OCDE 404

GHS : Aucune catégorie

Lauryl éther sulfate de sodium CAS-No. : 68891-38-3

DL50 (orale, rat) > 2000 mg / kg de poids corporel (valeur de la littérature)

Sorbate de potassium N° CAS : 24634-61-5

DL50 (orale, rat) > 3800 mg/kg de poids corporel (valeur de la littérature)

Acide citrique N° CAS 77-92-9

DL50 (orale, rat) > 3000 mg / kg de poids corporel (valeur de la littérature)

Sel gemme/sel de table CAS no. 7647-14-5

DL50 (orale, rat) > 3000 mg / kg de poids corporel (valeur de la littérature)

Polyéthoxylate de lanoline N° CAS 61790-81-6

DL50 (orale, rat) > 2 000 mg/kg

Irritation des yeux :

Irritant

Méthode : OCDE 405

GHS : Catégorie 2A

Sensibilisation :

Indisponible

Mutagénicité

Mutagénicité in vitro :

Non mutagène

Méthode : OCDE 471

GHS : Aucune catégorie

Cancérogénicité

Indisponible

Toxicité pour la reproduction

Indisponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition unique

Indisponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée

Indisponible

Risque d'aspiration

Indisponible

12. Informations environnementales**Toxicité des composants dangereux :**

Lauryl éther sulfate de sodium CAS-No. : 68891-38-3

Toxicité chez les poissons : CL50 > 10 - <= 100 mg produit/l

Toxicité bactérienne aiguë : EC0 > 100 mg produit/l

Toxicité chronique pour les poissons : Indisponible

Toxicité chronique pour les invertébrés : Indisponible

Sorbate de potassium N° CAS : 24634-61-5

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations pertinentes disponibles

Acide citrique N° CAS 77-92-9

Toxicité chez les poissons : CL50 440-760 mg / l / 96 h (Leuciscus idus (ide doré)) (IUCLID)

Toxicité sur daphnies : CE50 120 mg/l (Daphnia magna (Grande puce d'eau)) (IUCLID) 72h

Toxicité sur bactéries : EC50 > 10000 mg/l (Pseudomonas putida) (Lit.) 16h

Sel gemme/sel de table CAS no. 7647-14-5

Toxicité chez les poissons : CL50 7341 mg/l (96 h) Carassius Auratus

Toxicité sur daphnies : CE50 4135 mg/l (48 h) Daphnia magna

Toxicité pour les algues : EC50 9000 mg/l (7 j) Potamogeton

Toxicité bactérienne : EC17 577 mg/l (5 j) Paramécie tétranrelia

Polyéthoxylate de lanoline N° CAS 61790-81-6

Toxicité aiguë par inhalation : Données non disponibles

Toxicité cutanée chronique : Données non disponibles

Irritation cutanée : Espèce : Lapins. Non irritant. Méthode : OCDE 404. Produit non dilué

Irritation oculaire : Espèce : Œil de lapin. Non irritant. Méthode : OCDE 405.

Produit non dilué

Persistence et dégradabilité :

Facilement et rapidement dégradable : Dans les tests de dégradabilité facile (par exemple, méthodes OCDE 301), toutes les substances organiques individuelles contenues dans le produit atteignent des valeurs d'au moins 60 % DBO / DCO ou > 70 % de diminution du COD. Cela correspond aux valeurs limites pour « facilement biodégradable / readily biodegradable ».

Dégradation biologique finale : Les tensioactifs contenus dans le produit répondent aux critères de biodégradabilité tels que stipulés dans le Règlement (CE) N. 648/2004 sur les détergents.

Persistence : Indisponible

Potentiel de bioaccumulation : Indisponible

Mobilité dans le sol : Indisponible

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Indisponible

13. Remarques relatives à l'élimination

Méthode de traitement des déchets : Élimination conformément aux prescriptions légales.

Recommandation : Discuter du code exact de déchet avec l'entreprise de traitement de déchets.

Code de déchet : Aucun connu

Emballages : Emballages non nettoyés : Les conteneurs vides peuvent être jetés avec les ordures ménagères.

Emballages nettoyés : Les emballages non contaminés et propres peuvent être recyclés. Agent de nettoyage recommandé : Eau.

14. Informations sur les transports

Numéro ONU : Néant

Nom d'expédition des Nations Unies : Néant

Classe de danger pour le transport : Néant

Groupe d'emballage : Néant

Risques environnementaux : Néant

Précautions particulières pour l'utilisateur : Voir les paragraphes 6-8

Transport en vrac selon Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et selon le recueil IBC : La livraison s'effectue exclusivement dans des emballages adaptés et homologués pour la circulation.

15. Législation

Règlement sur la sécurité, la santé et la protection de l'environnement / réglementations légales spécifiques pour le mélange : Réglementation de l'UE :

Règlement (CE) n° 1005/2009 (substances qui appauvrissent la couche d'ozone) :

Non applicable.

Règlement (CE) n° 850/2004 (polluants organiques persistants) : Non applicable.

Règlement (CE) n° 689/2008 (exportation et importation de produits chimiques dangereux) : Non applicable.

Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement sur les détergents) : Le produit remplit les critères définis dans le règlement (CE) n° 648/2004.

Restriction conformément au titre III du règlement (CE) n° 1907/2006 : Aucune.

Réglementations nationales : Catégorie de pollution des eaux : 1 selon VwVwS, annexe 4

Référence aux règles techniques pour les substances dangereuses (TRGS) :
Respecter les mesures de protection selon TRGS 500.

Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée à ce jour pour le mélange.

16. Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Elles ont pour but de vous fournir des indications pour la manipulation en toute sécurité du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité lors du stockage, du traitement, du transport et de l'élimination de ce dernier. Les détails ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité est mélangé ou traité avec d'autres matériaux, ou est soumis à un traitement, les informations de cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être transférées au nouveau matériau ainsi produit, sauf indication contraire expresse. Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne représentent aucune garantie quant aux propriétés du produit et ne justifient aucune relation juridique valide.

**Avertissements de danger auxquels il est fait référence dans les sections 2 et 3 :
Selon la Directive 67/548/CEE**

Selon la réglementation, le produit n'est pas classé comme dangereux.

Phrases R :

36 irrite les yeux

Phrases S :

2 Tenir hors de la portée des enfants.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage.

Modification par rapport à la version précédente :

Adaptation selon le règlement REACH (CE) n° 1907/2006
Toutes les sections.

Fiche de données du service émetteur :

Département sécurité des produits

Personne de contact :

Erik Zimmermann

Références bibliographiques et sources de données :**Réglementation :**

Directive sur les préparations (1999/45/CE), modifiée en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1907/2006

Directive sur les substances (67/548 / CEE), modifiée en dernier lieu par la directive 2009/2 / CE

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006, modifié en dernier lieu par le règlement (UE) n° 253/2011

Abréviations et acronymes :

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50 : Concentration mortelle, 50 %

LD50 : Dose mortelle, 50 %

Internet :

<http://www.baua.de>

<http://www.arbeitssicherheit.de>

<http://gestis.itrust.de>